

Assemblée Générale des Clubs 2004

Samedi 9 Octobre 2004

Aux Sorinières

Procès Verbal

Représentation : 208 clubs sur 332 soit 62.65 %

Nombre de voix représentant les clubs : 1837 sur 2462 soit 74.61 %

Nombre de voix membres individuels : 18 sur 50 soit 36 %

9 h 10 - En préambule, Michel Tronson salue toutes les personnalités présentes, Mme Martine L'Hostis, Conseillère Générale ; M. Christian Couturier, Maire des Sorinières ; Patrice Lavaure, Directeur départemental Jeunesse et Sports ; André Cornu, Président de la Ligue de l'Atlantique de Football et Michel Desmarres, « l'initiateur de cet accueil, alors qu'il était encore président de l'Elan des Sorinières ». Il remercie les frères Auray, des Pépinières de l'Erdre, « qui ont agréablement décoré cette salle, comme ils ont l'habitude de le faire ».

Monsieur le Maire prend alors la parole : « après l'organisation de la finale de la Coupe de District remportée par Soudan, M. Le Président, vous êtes encore chez vous dans cette salle des Sorinières. Notre ville est soucieuse d'offrir des équipements qui répondent aux attentes de tous nos concitoyens et notamment des sportifs. Les Sorinières, c'est une commune jeune et dynamique, en plein essor démographique (près de 7000 habitants). Le secteur associatif est riche de 50 activités et disciplines, dont 20 à dominante sportive. A L'Elan Omnisports des Sorinières, il existe 11 sections. Le sport est incontestablement un facteur d'équilibre, psychique et psychologique, un formidable vecteur d'intégration sociale. C'est une école de la vie, du respect des règles et des autres. Il permet de mieux vivre ensemble. L'occupation des jeunes est notre souci permanent ».

Mme Martine Lhostis intervient à son tour : « le sport est effectivement un élément-moteur d'intégration. Le Conseil Général favorise largement le sport et sa pratique dans les communes en aidant aussi à la formation des bénévoles. Je regrette seulement la trop faible implication des femmes ».

Un sentiment corroboré par Michel Tronson : « sur ce point, je dois dire que même si elles ne sont pas encore assez investies à mon gré, les femmes sont de plus en plus nombreuses à prendre des responsabilités dans nos clubs et nous y sommes sensibles, tant il est vrai qu'elles nous apportent plus de sagesse, un peu moins de passion ».

1. Assemblée Générale Extraordinaire

9 h 20 - Le président Michel Tronson déclare ouverte l'assemblée générale extraordinaire

C'est l'occasion de faire des ajustements en cascade sur quelques articles des statuts du District votés lors de l'AG de juin 2004, pour une mise en conformité à la suite de l'Assemblée Générale Fédérale de Juillet 2004.

Les quelques modifications suivantes sont adoptées à l'unanimité.

Article 4. – Perte de la qualité de membre

La qualité de membre du District se perd :

a) *Pour les associations :*

- ✚ par le retrait décidé conformément à leurs statuts, ou, à défaut de dispositions spéciales prévues à cet effet, par l'assemblée générale de l'association ;
- ✚ par la radiation prononcée par le Conseil Fédéral de la F.F.F. pour motif grave ou refus de contribuer au bon fonctionnement de la Fédération.

b) *Pour les membres individuels, actifs et honoraires :*

- ✚ par le décès ou la démission,
- ✚ par la radiation prononcée par le Conseil de District, pour non paiement de la cotisation ou motif grave, **dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.**

Avant toute décision, le président de l'association ou le membre intéressé est appelé à fournir ses explications, écrites ou orales, dans le respect des droits de la défense et du caractère contradictoire de la procédure.

Article 14. – Conditions générales d'éligibilité

Est éligible au Conseil de District tout licencié à titre individuel du District depuis **plus de six mois**, ainsi que toute personne, licenciée depuis plus de six mois d'une association affiliée ayant son siège sur le territoire du District et en règle avec la Fédération, la Ligue et le District. Le candidat doit avoir atteint la majorité légale, être à jour de ses cotisations, être domicilié sur le territoire du District ou d'un district limitrophe et être âgé de moins de 70 ans.

Article 15. – Conditions particulières d'éligibilité

...

✚ Représentante des licenciées féminines :

Elle doit être licenciée, membre d'une association à section féminine **et être ou avoir été membre d'une commission du District.**

✚ Représentant du Football Diversifié :

Il doit être licencié, membre d'une association de football diversifié **et être ou avoir été membre d'une commission du District.**

...

Article 17. – Commission de surveillance des opérations électorales

Une **commission** de surveillance des opérations électorales est chargée de contrôler la régularité des opérations de vote relatives à l'élection du Conseil de District et du Président.

Article 27. – Conséquences

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du District.

L'actif net est attribué à la Fédération Française de Football, conformément à l'article **36.5** des Statuts de la F.F.F.

9 h 32 : L'AG extraordinaire est close

2. Assemblée Générale Ordinaire

Le président Tronson ouvre l'assemblée générale ordinaire qui appelle les points suivants :

2.1 Approbation PV assemblée générale du 11 juin 2004

Le PV de l'assemblée générale du 11 juin 2004 à Basse-Indre, paru dans Atlantique Football le 27 août 2004 (n°1710), rectifié par le Conseil de District du 14 septembre 2004, est approuvé à l'unanimité.

Pour cette assemblée spécifiquement électorale, Michel Tronson respectera une totale neutralité en délivrant un message purement factuel.

2.2 Message du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Le 3 Juin 2000, à Ancenis, vous m'avez confié les clés de la Maison du Football 44, pour quatre ans et la responsabilité d'animer l'équipe de vos représentants.

Le moment est venu, après quelques mois de prolongations indépendantes de notre volonté, de vous rendre compte de l'action que nous avons conduite.

Je vais m'efforcer de rester sur un registre factuel, neutralité oblige avant les élections.

Lors de sa première réunion, la nouvelle équipe arrêtait les grandes lignes de sa politique en six points. Je vous les livre tels que nous les formulions alors :

1. Développement de l'esprit qualité à tous les niveaux
2. Suivi de proximité avec les clubs
3. Communication et formation pour éviter sanctions
4. Partage et transfert des savoirs et compétences en interne
5. Préparation du football départemental du XXI^e siècle
6. Communications interne et externe

C'est au regard de ces objectifs que vous devez aujourd'hui juger le travail réalisé.

Je ne vous imposerai pas la liste exhaustive des réalisations du mandat, j'ose espérer qu'elles ne sont passées inaperçues à vos yeux...

Pour mémoire, je citerai rapidement et en vrac :

- ✚ l'exclusion temporaire généralisée,
- ✚ les Unions de jeunes, devenues Groupements quand la FFF nous a emboîté le pas,
- ✚ le plan de lutte contre les incivilités, avec en particulier la création récente du Conseil d'Ethique, d'un corps d'observateurs,
- ✚ le plan de développement de l'arbitrage avec l'instauration du corps d'arbitres auxiliaires...
- ✚ Réorganisation du service administratif
- ✚ Informatisation en réseau
- ✚ Horaires variables pour le personnel
- ✚ Permanence du samedi
- ✚ Site Internet – 120000 connexions/mois
- ✚ Numéro d'urgence pour le week-end
- ✚ Les assemblées consultatives
- ✚ Les animateurs de secteurs...

Professionnalisation, Pérennisation, Proximité, Ouverture, sont les mots clés de notre politique.

Professionnalisation :

Pour l'ensemble de son œuvre, la cohérence et la qualité de son service, votre District a obtenu la certification ISO 9001 version 2000. On peut raisonnablement en déduire que la professionnalisation est en bonne voie.

Un plan de formation est établi pour permettre à chacun, permanents et volontaires, de progresser, s'améliorer.

Pérennisation :

La plupart des procédures sont aujourd'hui écrites, donnant accès aux savoir-faire en toute transparence.

Nous développons le travail en tandem chez les responsables, pilotes de processus ou présidents de commissions, la polyvalence chez les permanents.

Proximité :

Le District s'efforce d'être le plus près possible de vous, les clubs.

En étant accessible à vos questionnements, à vos problèmes du lundi au samedi midi, et même le week-end grâce au numéro d'urgence.

En allant à votre rencontre dans les assemblées consultatives ou par l'intermédiaire des animateurs de secteurs.

En mettant à votre disposition nos compétences, particulièrement dans le domaine technique où la mission de l'Educateur Technique Départemental, prolongée par le partenariat avec le service des sports du Conseil Général, est appréciée.

Ouverture :

Nous avons appris, je crois, à mieux communiquer, servis par des outils nouveaux comme le site internet qui est et sera plus encore demain, une source de données pour la vie des clubs.

Je ne suis pas en train de tracer un paysage idyllique ni faire de l'autosatisfaction béate.

Tout cela n'est pas acquis totalement ni définitivement, mais le système de management que nous avons adopté autorise l'optimisme : tout est en place pour surveiller les évolutions et construire une amélioration permanente.

Il demeure des chantiers, ouverts comme la sécurisation des rencontres et la lutte contre les incivilités, à ouvrir comme celui de l'informatisation de tous les clubs à l'horizon 2007.

Le point commun de ces chantiers est que nous ne pouvons les réaliser seuls, mais l'enjeu est capital.

Il me reste en conclusion à remercier chaleureusement tous les acteurs de ce bilan.

L'équipe du District, c'est près de deux cents personnes qui oeuvrent et chacun à sa place est important.

A vous tous, élus, permanents, volontaires, je veux dire que je suis fier et heureux d'être votre capitaine depuis quatre années ...et plus étonné encore que vous ayez pu me supporter aussi amicalement. Mais, comme

A vous, représentants des clubs, je peux assurer que nous avons fait tout notre possible pour satisfaire vos attentes, tout simplement.

Tout à l'heure vous allez élire une nouvelle équipe.

Nos amis qui, atteints par la limite d'âge, par nécessité professionnelle ou par choix personnel, ont choisi de ne pas se représenter, peuvent être fiers de ce qu'ils ont contribué à réaliser : Fernand, Alain, Albert, Philippe, Henri, Claude, Guy, Daniel, Bernard, Hyacinthe...

J'aimerais que vos applaudissements soient l'expression de notre gratitude à leur égard.

2.3 Rapport du Trésorier Général (10 h 02)

MM. Fernand Michel et Thierry Guérin présentent les comptes financiers de la saison 2003-2004, lesquels seront approuvés pour la première fois dans les six mois de la clôture d'un exercice.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts pour vous rendre compte de l'activité de l'Association au cours de l'exercice clos le 30 juin 2004, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

J'ai donc effectivement à vous faire le compte rendu de l'emploi des moyens financiers mis à la disposition du District de Football de Loire-Atlantique pour la mise en œuvre de sa politique et l'accomplissement de ses missions.

SITUATION ET ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

Les principaux événements survenus au cours de la saison 2003-2004 ont été évoqués dans le rapport moral présenté lors de l'assemblée générale du 11 juin 2004.

Dans l'exposé qui suit, nous nous bornerons à vous présenter les éléments chiffrés concernant la période du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004.

SITUATION DE L'ASSOCIATION A LA DATE DU PRESENT RAPPORT ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La constitution de l'équipe technique régionale a permis d'alléger la masse salariale du fait de la suppression du poste de CTD. De plus, la redéfinition des actions de détection a également entraîné une réduction de nos coûts d'organisation et de rassemblement de nos sélections de jeunes.

Par ailleurs, l'obtention de la certification Iso 9001 incite de nouveaux partenaires à accompagner le District dans la conduite de ses missions.

De même la revalorisation de la part départementale dans le prix de la licence a été revue à la hausse.

Ainsi, compte tenu de ces éléments, la tendance constatée au cours des derniers exercices s'est inversée. Le District a retrouvé la voie des excédents d'exploitation sans prélèvement sur les provisions antérieurement constituées.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Les produits (hors reprise sur provision) progressent dans leur ensemble à l'exception des subventions pour atteindre 530 K€ soit une progression de 8 %.

Dans le détail, les progressions des produits proviennent des éléments suivants :

- Amendes : une volonté affichée de sanctionner sans arrière-pensée les fauteurs de trouble se (doublement des minima dans tous les cas d'agressions d'arbitres, tant physiques que verbales) conjuguée à un manque de rigueur des clubs se traduisant notamment par la progression des retards d'envoi de feuilles de matchs, des non saisies minitel et des manques licences ;
- Droits d'engagement : revalorisation des tarifs ;
- Redevances sur licences : revalorisation de la part départementale dans le prix de la licence ;
- Autres produits : traduction comptable de l'ensemble des partenariats du district (notamment Crédit Agricole), conclusion de nouveaux partenariats notamment avec l'Apave suite à la certification Iso 9001 et perception d'indemnités de préformation.

Dans le même temps, les charges sont en repli de l'ordre de 25 K€. La mise en place de l'équipe technique régionale s'est en effet traduite par l'économie de la rémunération du CTD et par la réduction des opérations de détection.

Compte tenu de la progression des produits et de la compression des frais de fonctionnement, il n'y a pas eu lieu de reprendre des provisions pour présenter un résultat positif. La reprise des marchés financiers conjuguée à un résultat exceptionnel provenant de l'étalement des subventions d'investissement, de la perception d'une subvention de la ligue pour l'organisation de la 1/2 Finale Futsal et la cession d'un photocopieur contribuent également à la formation de l'excédent dégagé au 30 juin 2004.

L'excédent dégagé au 30 juin 2004 est rapproché du résultat prévisionnel présenté lors de l'assemblée du 11 juin 2004 par l'absence de dotation aux provisions pour grosses réparations du fait de la responsabilité de l'entreprise ayant procédé aux travaux pour l'étanchéité de la toiture, par la perception d'une indemnité de préformation et par la cession d'un photocopieur.

Sur le plan bilanciel, les équilibres demeurent stables depuis quelques saisons.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2004 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter l'excédent de l'exercice soit 45 604.56 € en fonds de dotation. Compte tenu de cette affectation, le fonds de dotation s'élèvera à 947 107.25 €.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le commissaire aux comptes va vous donner lecture de son rapport général.

Voilà, Mesdames, Messieurs, la présentation que nous souhaitons vous faire de l'utilisation des moyens financiers mis à notre disposition et de l'aperçu de notre gestion.

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de m'avoir prêté attention.

L'assemblée générale salue la qualité du travail du Trésorier Général, Fernand Michel, candidat sortant atteint par la limite d'âge, par des applaudissements nourris.

2.4 Rapport du Commissaire aux comptes

M. MESSUS, Commissaire aux Comptes, donne lecture de son rapport sur les comptes du District pour la saison 2003-2004 et certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de la saison 2003-2004, de la situation financière et du patrimoine du District de L.A. au 30/06/2004.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

2.5 Budget prévisionnel

Le Budget prévisionnel est présenté. Il correspond à celui présenté lors de l'Assemblée du 11 Juin 2004 à l'exception de l'incidence des travaux d'étanchéité de la toiture. Cet élément est sans incidence sur le résultat prévisionnel.

2.6 Bilan financier 2000-2004

Michel TRONSON et Thierry GUERIN présentent sous forme de diaporama l'évolution de la situation financière au cours du dernier mandat.

Au niveau du compte de résultat, l'extension de l'exclusion temporaire à l'ensemble des compétitions a pesé sur la structure des produits ; ce manque à gagner a été compensé notamment par la revalorisation de la part départementale des licences. En terme de dépenses, le poids prépondérant de la masse salariale est analysé de même que la progression du coût de l'outil.

Ainsi, dans ce contexte de compression des produits et de progression des coûts, les excédents se sont érodés ; des reprises sur provisions antérieurement constituées ont permis de présenter des résultats à l'équilibre. Mais, les décisions prises au cours du mandat ont permis d'inverser la tendance pour la saison 2003/2004 et pour les saisons à venir. Le District a retrouvé la voie des excédents.

Sur le plan bilanciel, les fonds propres demeurent à un bon niveau ; l'endettement est réduit à des dettes d'exploitation courantes. Le niveau de trésorerie permet d'envisager sereinement l'avenir ; les en-cours permettront de financer les projets à venir.

2.7 Election au Conseil de District (10 h 32)

Tous les candidats, sortants et nouveaux, sont présentés via un diaporama. Chacun est libre d'y ajouter un mot s'il le souhaite.

Après un état des clubs présents (208 sur 332 soit 62,65%) et des voix représentées (1837 sur 2462 soit 74,61%), Monsieur Pascal Louis, Président de la Commission Départementale de Surveillance des opérations électorales explique les modalités du scrutin. Les représentants des clubs sont alors appelés au vote.

11 h 15 - Après une pause et le temps du dépouillement, l'ordre du jour appelle les questions diverses. Aucun vœu n'a été formulé, sauf celui d'Assérac, transmis hors délai. Il est traité dans les questions diverses sous la rubrique « Elaboration des championnats et édition des calendriers »

2.8 Questions Diverses

Crédit d'impôt et frais exposés par les bénévoles

Thierry GUERIN expose le mécanisme de réduction d'impôt pour les frais que les bénévoles engagent personnellement dans le cadre de leur activité associative dès lors que ces frais sont justifiés, constatés dans les comptes de l'organisme et que les bénévoles renoncent expressément à leur remboursement. Il limite la présentation aux frais kilométriques évalués sur la base de 0.269 €/Km pour les véhicules automobiles.

Interventions de :

- M. Patrick Vince, La Malouine : «cette défiscalisation a ses limites car 50% des Français ne paient pas d'impôts. Ce ne doit pas être le seul moyen d'aider le bénévolat ».
- M. Fernand Michel, RC Ancenis: «le bénévole doit-il être identifié comme dirigeant au club ? Et si un joueur met sa voiture à disposition ?».

Réponse : Oui, cela vaut pour tous ceux qui sont bénévoles dans un cadre associatif.

- M. Philippe Chasserant, UF St-Herblain: «quels types de justificatifs fiscaux faut-il fournir ? ».

Réponse : Un relevé mensuel signé peut suffire, mais il convient de produire en dernier ressort le CERFA correspondant.

(Documents PDF à télécharger sur le site du District de Football 44).

Mécénat des entreprises – Thierry Guérin présente les différentes possibilités en précisant que c'est très peu pratiqué. Il introduit la notion de volontariat, sans contrepartie. Toute somme versée par une entreprise à une association lui donne droit à un crédit d'impôt de 60% de la somme allouée dans la limite de 5%₀ du chiffre d'affaires de l'entreprise versante. Exemple : publicité autour du stade, jeux de maillots, lots etc...

Il insiste sur la réforme du crédit d'impôt institué par la loi du 1^{er} août 2003 et les perspectives de développement des recettes de partenariat pour les clubs en présentant un exemple chiffré.

(Documents PDF à télécharger sur le site du District de Football 44)

Questions de :

- M. Marcel Rivière, St-Sébastien Profondine : « y-a-t-il une demande préalable à faire au centre des impôts ? »

Réponse : non

Faut-il que l'association soit reconnue d'utilité publique ? ».

Réponse : non

- M. Emile Kerbrat, RC Orvault : « le club doit-il être assujéti à la TVA »

Réponse de Monsieur Lavaure : non

Elaboration des championnats et édition des calendriers – Monsieur Michel Tronson aborde ce sujet : La base de la pyramide est très friable et les engagements ou les retraits tardifs ne sont pas sans poser de problèmes. Une suggestion d'Assérac est intéressante. En 3^e et peut-être en promotion de 2^e division, il serait proposé, à titre expérimental, de démarrer la saison avec un décalage raisonnable de deux voire trois journées, le temps pour les clubs de mieux cerner leurs effectifs et d'étudier de médiations possibles (ententes), et pour le District de publier des calendriers à jour.

Question de Monsieur Patrick Vince, la Malouine : « les équipes pourront-elles, dans cette hypothèse, participer aux coupes ? »

Réponse : oui

Satisfaction des clubs dans l'élaboration des calendriers : Georges Le Glédic prend pour exemple les desiderata de Promotion de 1^{ère} division groupe C et en démontre toute la complexité.

Groupements féminins – Au sortir de la mixité, il faut anticiper les structures d'accueil interclubs pour fidéliser la pratique.

2.9 Résultat des élections (12 h)

Le président du District est en vacance de fonction. Monsieur Louis procède à la lecture du résultat des votes. Il n'y aura qu'un seul tour.

Sur 1855 voix représentées, sont exprimées 1795 voix. La majorité s'établit à 898 voix.

Sont élus :

Au titre des Associations ou individuels

TRONSON	Michel	1679 voix
GUERIN	Thierry	1538 voix
ROUAUD	Yves	1512 voix
MARSOLLIER	Jean-Luc	1487 voix
LE GLEDIC	Georges	1478 voix
FOURNIER	Nadine	1356 voix
LEVEAU	Stéphane	1352 voix
GROSDOIGT	Jean-Jacques	1268 voix
MARTIN	Alain	1243 voix
ROUINSARD	Jean-Luc	1235 voix
DUGAST	Gérard	1193 voix
VALIN	Michel	1173 voix

Au titre des éducateurs

CONSTANTIN	Philippe	1776 voix
------------	----------	-----------

Au titre des Féminines

GUILLOU	Martine	1750 voix
---------	---------	-----------

Au titre des arbitres

GUET	Patrice	1744 voix
------	---------	-----------

Au titre du Football diversifié

NOUVEL	Jean-Yves	1320 voix
--------	-----------	-----------

Sont non élus :

PLAUD	Gérard	1043 voix
JOUY	Georges	864 voix
BRUNEAU	Luc	623 voix
BRIAND	Francis	401 voix

Les candidats élus se retirent pour nommer, à bulletin secret, le candidat qu'il propose à la fonction de Président du District.

Il est alors demandé aux clubs de se prononcer sur le mode d'élection du Président du District. Il y a unanimité pour un vote à main levée.

Michel Tronson est réélu à ce poste, à l'unanimité.

En prenant acte de la confiance qui lui est accordée, Michel Tronson dit son émotion pour les gens qui sont restés sur le chemin. « Personnellement, j'aurais souhaité que nous soyons plus de 11 dans le collège des représentants des clubs. Le souci de la nouvelle équipe sera de faire en sorte que le service, auprès de vous, clients, soit de plus en plus satisfaisant »

2.10 Interventions des personnalités présentes

Intervention de Monsieur Patrice Lavaure : « la tradition voulait hier qu'un représentant de l'Etat ne participe pas à une assemblée générale élective, neutralité oblige. Je n'ai, pas de commentaires à faire. Toutefois, j'apprécie ce temps de contact, de bilan. A nouvelle équipe, nouvelle problématique et nouveau challenge. Avec votre président, il y a de nombreux dossiers sur lesquels nous n'avons pas la même approche, mais nous trouvons toujours, dans l'action, l'harmonie et la cohérence nécessaires à leur réalisation.

Je voudrais dire aux anciens comme aux nouveaux élus, combien l'engagement bénévole dont ils ont fait preuve pour servir le football et l'épanouissement des jeunes, les honore. Le bénévolat est attaché plus à l'homme qu'à la fonction qu'il occupe. C'est notamment l'engagement de vous tous dans la lutte contre les incivilités dans le sport. C'est un investissement majeur.

Il y a une amélioration sensible de la place du football dans la dotation FNDS. 16 clubs supplémentaires ont bénéficié de fonds cette saison. Je peux d'ores et déjà vous annoncer très officiellement la reconduction d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs partagés ».

Il revenait à Monsieur Jean-Luc Rousseau, président de l'Elan des Sorinières, le soin de conclure cette assemblée générale : « je remercie globalement la Ville des Sorinières et plus spécifiquement Michel Desmars, mon prédécesseur à ce poste, pour l'excellent idée qu'il a eue de vous recevoir chez nous. En deux mots, la section

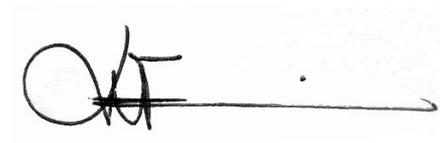
football de l'Elan des Sorinières a été créée en 1949. C'est 354 licenciés, 56 dirigeants, 2 arbitres officiels, 10 équipes dont une équipe fanion qui évolue en promotion de 1^{ère} division... »

12 h 45 : le Président clôture l'assemblée Générale

Monsieur le Maire invite alors les clubs et le District à partager le vin d'honneur.

Le Président,

Michel Tronson

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MT' with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Secrétaire Général,

Jean-Luc Marsollier

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JLM' with a long horizontal stroke extending to the right.